

## Nouvelle méthode de calcul pour les meilleures semaines

À compter du 7 avril 2013, la nouvelle méthode de calcul s'appliquera dans l'ensemble du pays. Ainsi, le taux de prestations d'assurance-emploi sera basé sur les meilleures semaines de rémunération de l'année précédente pour tous les prestataires. Le nombre de semaines qui servira au calcul variera de 14 à 22, selon le taux de chômage dans la région économique de l'assurance-emploi visée.